



Projet éducatif et social des espaces jeux sur le territoire intercommunal du Pays de Liffré

Ce projet concerne toutes les actions mises en place dans les espaces jeux en direction des petits de 0 à 3 ans accompagnés de leurs adultes référents.

En 2006, selon les bases allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine, le territoire intercommunal comptait environ 470 enfants âgés de moins de 3 ans.

L'offre de garde pour les enfants de moins de 3 ans reste centrée sur l'accueil individuel chez une assistante maternelle. En dehors de l'accueil individuel, il n'existe pas une offre d'accueil régulière sur le territoire intercommunal.

La halte garderie parentale « les bouts d'chou » implantée sur la commune de Liffré ne répond que partiellement à la demande de par ses horaires ouverture et de par la disponibilité attendue des familles.

En complément de l'accueil individuel, il existe plusieurs lieux de rencontre à destination des familles, des assistantes maternelles et des enfants :

- Pour les assistantes maternelles, un Relais Assistante Maternelle et une association d'assistantes maternelles sont localisés sur la commune de Liffré ;
- Un espace jeux à destination des assistantes maternelles et des parents existe à Ercé-près-Liffré depuis l'année 2004 ;
- Il existe une offre d'activités à destination des enfants ; bébé nageur, mercredis culturels, ludothèque localisée sur la commune de Liffré.

Dans le cadre de la réflexion sur le développement et l'aménagement du territoire intercommunal, la petite enfance apparaît comme l'une des politiques prioritaires à mener.

Ainsi, dans le schéma de développement petite enfance envisagé, la première action retenue est **la mise en place d'un espace jeux pour les tout petits de 0 à 3 ans dans chaque commune du territoire intercommunal en 2007.**

Un espace jeu est un lieu de vie collective pour les enfants de moins de 3 ans, accompagnés de leur adulte référent.

La réponse à un projet éducatif

Espace unique de jeu, c'est un lieu de partage, d'échanges, d'expériences ludiques et émotionnelles. Tout en se socialisant, l'enfant apprend à se séparer de ses parents et devenir autonome.

A travers le jeu, les enfants apprennent à vivre ensemble, à se découvrir, à se respecter et à s'entraider.

Malgré des temps d'accueils réduits (demi-journée), ce lieu propose des repères stables :

- Espace de vie clair et chaleureux ;
- Régularité des rythmes et de la durée d'accueil.

Sa mission est de permettre aux enfants de s'éveiller, de favoriser les apprentissages, d'offrir un champ de liberté, de créativité et d'initiatives. L'espace jeux apporte également à chaque enfant accueilli la sécurité, l'hygiène, les stimulations et la tendresse dont il a besoin.

Le temps de vie social en collectivité offert par l'espace jeu permet de préparer l'enfant à l'entrée à l'école maternelle.

Par l'alternance de temps de jeux libres et de temps d'activités plus organisées (conte, musique, peinture, collage, coloriage, comptines...) l'espace jeu favorise l'éveil de l'enfant dans le langage, l'expression corporelle, artistique dans le respect de son rythme propre, de son autonomie, de son développement psychomoteur, affectif, sensoriel.



Souvent premier espace de vie en collectivité pour l'enfant, en dehors de la cellule familiale, les actions et animations proposées doivent reposer sur la valeur primordiale du respect qui guidera l'enfant dans toute sa vie en société :

- Respect de l'autre,
- De son individualité
- Du cadre de vie et du matériel,
- De l'environnement qui l'entoure.

Ainsi, l'espace créé des situations qui permettent :

- L'expression,
- L'apprentissage,
- La créativité,
- L'initiative,
- L'écoute.

L'espace jeu permet à l'enfant d'exercer son autonomie dans le respect des autres et de l'environnement dans lequel il se trouve.

Au-delà du projet éducatif, un véritable projet social

Par l'accompagnement des enfants par les adultes référents, l'espace jeux permet et favorise la rencontre entre adultes, parents de jeunes enfants.

Les actions et animations proposées dans l'espace jeux doivent encourager des relations de qualité entre les familles qui y participent, avec un respect mutuel des différences, de la diversité des principes d'éducation, tant que cela situe dans le cadre du bien être de l'enfant.

L'espace jeux doit être un lieu représentatif et respectueux de la diversité de la société sur le territoire intercommunal.

L'organisation et le fonctionnement de l'espace jeux doivent permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder à ce temps d'accueil de l'enfant afin de favoriser la mixité sociale.

Parallèlement à l'accueil et à l'animation pour les enfants, la présence de l'éducatrice de jeunes enfants permet de développer des relations entre les parents et les professionnels de la petite enfance.

L'espace jeux est un lieu qui permet d'évoquer, d'aborder et d'échanger autour des grands thèmes liés au développement de l'enfant (conflits, acquisition de la propreté) Il permettra aux adultes présents de mutualiser les informations, connaissances et expériences dans le domaine de la petite enfance. De cette façon, l'espace jeux permet aux assistantes maternelles et aux parents d'être moins seuls face aux problèmes rencontrés.

Pour autant, l'espace jeux ne peut être le lieu de résolution d'un problème particulier d'un enfant confié par une assistante maternelle ou un parent.

L'organisation des animations de l'espace-jeux est placée sous la responsabilité de l'éducatrice de jeunes enfants employée par la Communauté de Communes.

L'éducatrice veillera à ce que les activités et actions relevant des espaces jeux se fassent en toute neutralité religieuse, politique ou philosophique, conformément au principe de laïcité qui impose des obligations au service public.

« La neutralité est la loi commune de tous les agents publics dans l'exercice de leur service »

L'écriture des projets pédagogiques des différents espaces jeux sera en cohérence avec le projet éducatif et social de la Communauté de Communes, résultat de la réflexion des élus communautaires, en concertation avec les associations gestionnaires.